



# INSCRIPTIONS

## *Rentrée 2019*

La Directrice recevra les familles pour les inscriptions :

**le jeudi 4 avril / le jeudi 25 avril / le jeudi 2 mai**

de 9h à 12h et de 14h à 18h

à l'école de Teurthéville-Hague.

### ATTENTION

*Il faut se rendre à la mairie de la commune où sera scolarisé son enfant (peu importe son lieu de résidence).*

*Ainsi, tous les nouveaux élèves :*

- de **maternelle** et de **CP** doivent se rendre à la **mairie de Sideville**,
- de **CE1 jusqu'au CM2** à la **mairie de Teurthéville-Hague**.

Pièces à fournir :

- ✓ le certificat d'inscription délivré par la mairie,
- ✓ le livret de famille,
- ✓ un justificatif de domicile,
- ✓ le carnet de santé de l'enfant,
- ✓ une copie du jugement en cas de divorce ou de séparation,
- ✓ le certificat de radiation pour les élèves venant d'une autre école.